



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Montreuil le 12 décembre 2012

Compte-Rendu du CHSCT Ministériel **du 11 décembre 2012.**

Étaient présent pour l'administration: M. Mazaauric(président du CHSCT M), Mme Arnoux, Mme Eyssartier, Mme Varagne, Mr Costille(DGITM), Mme Goux(DGITM)..

Professeur Domont, Docteur Lucas, ISST M. Porte

FO, CFDT, UNSA

Les représentants CGT: Jean Marie Rech, Kaci Vanderrielle, Daniel Bro, Fabrice Brucker, Camille Pujol, Yannick Milluit

Ce CHSCT M est ouvert par le nouveau Secrétaire Général de notre Ministère : Monsieur Vincent Mazaauric. 3 déclarations liminaires (1 CGT en pièce jointe et 1 CFDT 1 FO)sont lues et remises à l'administration, une fois de plus UNSA ne fait aucune déclaration.

Le Président du CHSCT: Les points évoqués seront traités au fur et à mesure des CHSCT. Ces questions sont centrales pour le Ministère. Il signale que nous sommes en co-responsabilité.

Nous devons examiner chaque question en vue de trouver une solution. Les DUERP ne sont pas à jour. Ce sont de bons instruments si ils sont bien faits. Des bilans sont en cours. Nous rendons hommage à l'agent décédé sur son lieu de travail en administration centrale.

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du CHSCT M du 5 octobre 2012
- Présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels et du tableau des suicides
- Présentation des résultats de l'enquête ministérielle relative aux maladies professionnelles au titre de l'année 2011
- Présentation des remontées statistique relatives aux accidents du travail au titre de l'année 2011
- Présentation du bilan ministériel de l'application du décret 82-453 relatif à l'hygiène , à la sécurité du travail et à la médecine de prévention au titre de l'année 2011
- Présentation de la note portant sur le fonctionnement du réseau des inspecteurs santé et sécurité au travail au titre de l'année 2011
- Présentation des recommandation faites à l'issue du groupe de travail spécialisé sur les enrobés amiantés pilotés par l'institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité(IDRRIM)
- Présentation du projet de décret relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipé d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires du ministère chargé de la mer
- Questions diverses

La CGT demande au vue de l'ordre du jour extrêmement chargé (malgré nos divers intervention à ce sujet aux CHSCT-M précédents) que :

- le point 8 de l'ordre du jour et le point 7 soient traité juste après la présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels et du tableau des suicides.

Et demande de traiter en questions diverses:

- la présence d'émanation de naphthalène dans les bureau d'un bâtiment au SETRA,
- la géolocalisation.

Le CHSCT est d'accord pour ce changement d'ordre dans l'ordre du jour.

Approbation du procès verbal de la réunion du CHSCT M du 5 octobre 2012

PV du 5 octobre : approuve par tous

Présentation des tableaux de suivi des accidents graves ou mortels et du tableau des suicides:

L'administration signale qu'il y a eu 11 suicides dans notre ministère hors établissement public rattaché à notre ministère depuis le début de l'année.

La CGT signale qu'il manque un suicide (OPA dans une DIR), cela nous paraît inadmissible que notre ministère ne soit pas au courant de ce fait.

La CGT intervient fortement pour dénoncer les statistiques présentées (comme au CHSCT précédent) concernant les accidents graves:

Qui peut croire dans cette instance qu'il n'y a eu que 3 accidents graves depuis le début de l'année alors que dans les statistiques des accidents de service 2011 il y a eu 59 accidents avec plus de trois mois d'arrêt de travail.

Quand l'administration va-t-elle faire son travail de recensement sérieusement et contraindre les chefs de service à appliquer les directives et recommandations.

La CGT intervient concernant l'accident mortel en DIR atlantique, l'enquête locale contient des zones d'ombres. Les faits doivent être relatés avec exactitude. Le CHSCT local n'a pas accès aux résultats du médecin légiste.

Nous exigeons qu'un groupe de travail soit mis en place pour l'utilisation des FLR (au vu des accidents depuis 2007: plus de 1000 FLR percuté et cela fait trois ans que nous le demandons) et concernant le travail sur les Bande d'Arrêt d'Urgence, de plus, nous demandons que les représentants du personnel soient associés à l'élaboration des guides SETRA.

Nous demandons des véhicules adaptés qui permettent la sortie des agents sur la BAU (coté glissière). Nous signalons que nous sommes là pour l'amélioration des conditions de travail. L'utilisation des FLR doit être faite en toute sécurité. Les agents ne doivent pas dételer les FLR contrairement à ce qui est fait dans certains services. La circulaire du SETRA d'août 2012 sur l'utilisation des FLR n'améliore pas la situation car maintenant la visibilité pour la 1ère FLR est de 200m alors qu'avant s'était 200m pour la visibilité des 2 FLR!.

Nous dénonçons la non présentation de cette note au CHSCT-M.

De plus il y a nécessité d'étudier dans le cadre du CHSCT le cas de l'accident mortel de la DIR Ouest.

L'administration (DGITM):

La note du SETRA a été soumise aux sociétés concédées et aux cadres, mais pas au CHSCTM.

Le Président du CHSCTM : « il n'y a pas de miracle » nous n'obtiendrons pas de bons recensements, précis, fiables en une seule demande. Je vais relancer les services. Je vais sonder les services afin d'avoir des données fiables et recoupées. Les instances locales doivent faire leur travail. Le CHSCTM repère les dysfonctionnements locaux au niveau national. Je demande à la DGITM de travailler avec le secrétariat du CHSCTM.

La CGT demande ce qu'on appelle un accident de service en prenant pour exemple une altercation entre deux agents sur les lieux de travail qui a eu lieu dans un service?

Le Pr Domont : il n'y a pas de définition pratique de l'accident de service. Une agression liée à un dysfonctionnement de service est un accident de service.

Mme Arnoux : la circulaire de 1989 est exhaustive sur l'accident de service.

Présentation du projet de décret relatif à l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipé d'activité à certains fonctionnaires et agents non titulaires du ministère chargé de la mer

Mme Arnoux : présente le projet de texte et propose que la discussion porte sur les amendements déposés par la CGT et CFDT.

La CGT dénonce :

- la perte de temps + de 6ans pour transposés au MEDDE les dispositions du décret de la Défense, un premier projet avait été soumis au CTPM en juillet 2011 notre organisation avait déjà dénoncé les dispositions restrictives et proposés des amendements l'administration est restée sourde et a fait passer ce texte en force.
- Le résultat c'est que sont projet a été retoqué par le conseil d'État.

- **l'inégalité de traitement** que ce projet acte par rapport aux dispositions présent et appliqués au ministère de la défense mais aussi par rapport a celles présent pour les OPA démontre que le travail fait par l'administration a une nouvelle fois été bâclés.
- C'est l'article 157 de la loi n°2010-1657 qui pose problème, l'administration aurait put demander sa modification dans le cadre du projet de loi rectificatif des finances 2012 mais elle ne la pas fait et porte l'entière responsabilité que le texte qui nous est présenté aujourd'hui instaure pour les agents concernés du ministère une **inégalité de traitement**.
- **De plus il est encore plus restrictif que celui présenté en 2011** (en pièce jointe amendement de la CGT).

la C3A a été mise en place pour une **réparation d'un préjudice d'exposition à l'amiante**. Pour partir à 50 ans, il faut avoir été exposé 30 ans.

Il est anormal et immoral que Les agents ayant été reconnu en maladie professionnelle lié à l'amiante ne puissent pas bénéficié de la C3A .

Nous demandons que la Ministre de monte au créneau pour obtenir une modification législative qui permette aux agents du ministère exposés d'obtenir les mêmes droits que ceux de la Défense.

Le Président du CHSCTM :

Il est urgent que ce texte sorte. se n'est pas la solution définitive des problèmes. La situation d'ensemble n'est pas satisfaisante. Je ne sais pas faire rentrer un navire dans l'article 157 de la loi n°2010-1657. Il ne nous permet pas de nous mettre au niveau des décrets des personnels de la Défense. Je vais soumettre a MME BATHO une saisine de la Ministre chargée de la FP et de la MME la Ministre des affaires sociales Tous les personnels doivent être pris en charge y compris les malades. que la protection des agents du MEDDE soit assurée par une modification de la loi,

La CGT au nom de toutes les OS explique le vote:

Nous ne pouvons pas voter pour un texte contenant des dispositions restrictives et qui entérine une inégalité de traitement.

Nous ne pouvons pas voter contre non plus car même s'il n'est pas satisfaisant, trop de personnels attendent de pouvoir en bénéficier en réparation du préjudice subit.

Donc nous nous abstiendrons.

Le Président du CHSCTM :

Je remercie les OS de leur soutien. Le texte qui va sortir n'est pas la solution définitive des problèmes.

Présentation des recommandation faites à l'issue du groupe de travail spécialisé sur les enrobés amiantés pilotés par l'institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité(IDRRIM)

CGT : nous demandons que les travaux sur enrobés amiantés soient stoppés. Nous demandons qu'un groupe de Travail s'empare du sujet.

L'administration : le problème de bitume amianté est très limité. Nous ne savons pas cartographier nationalement. Nous connaissons quelques sections amiantés. en attendant sur les zones à doute pour les travaux nécessitant une « coupe » une analyse sera faites avant tous travaux sur les zones semblant amiantés.

Le Pr Domont : il y a urgence a traiter correctement le problème.

Le Président CHSCT : les sections indiscutablement amiantés doivent être portées à connaissance : pas de travail sur ces sections.

Le Pr Domont : l'amiante est cancérigène tout comme la silice; il faut des analyses conjointes sur la nature des CMR.

Questions diverses:

- **la présence d'émanation de naphthalène dans les bureaux d'un bâtiment au SETRA**

La CGT expose le problème.

Le Président du CHSCTM :

J'ai connaissance de la situation , des analyses sont en cours, sur l'ensemble du bâtiment les résultats seront communiqué en toute transparence au CHSCT local les premiers travaux devrait commencé dès le tout début de janvier 2013

- **la géolocalisation:** La CGT réitère sa demande que lui soit transmis la note de la DGITM instaurant la géolocalisation et que elle soit retiré de l'ensemble des véhicules (prix exorbitant pour une efficacité non avérées, alors que lorsque les véhicules sont bloqués un Klaxon deux ton de véhicule prioritaire avec la signalisation adéquate suffirait).

Fin du CHSCT M 18h45, un CHSCT M sera prochainement convoqué pour finir l'ordre du jour.

Lexique:

CHSCT M: Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail Ministériel

DGITM: Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer

DUERP: Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FLR Flèche Lumineuse de Rabattement

BAU: Bande d'Arrêt d'Urgence

IDRRIM: Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité

C3A: Cessation Anticipé d'Activité Amiante

CMR: Cancérogènes et/ou Mutagènes et/ou toxiques pour la Reproduction

SETRA: Service d'Étude sur le Transport et les Routes et leurs Aménagements